République française
Département de l'Yonne
CNE CHATEL CENSOIR

Séance du mercredi 08 décembre 2021

Date de la convocation: 03/12/2021

Membres en exercice :

Présents : 11

Votants: 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-et-un et le huit décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Olivier MAGUET,

Présents : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE, Anne COLLINOT, Jean-Jacques DEBIEVE, Richard DETHYRE, Laurence HOURLIER, Michèle MATHIEU, Catherine PECHERY, Jacky PECHERY, Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA

Représentés : Thomas HOURLIER par Laurence HOURLIER

Excusés : Adeline BEAUFUMÉ, Emilie KONNERT, Barbara LOUCHART

DEPOT D'UN DOSSIER A L'AMI DE LA CONFERENCE DES FINANCEURS - (D_2021_109)

Le Maire présente au Conseil municipal l'opportunité de soumettre un projet à l'AMI de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie chez les Séniors au titre des actions individuelles de prévention. Ce projet, présenté en association avec La Poste, vise à prévenir les risques de fragilité en améliorant l'environnement de vie et en facilitant le quotidien des aînés à domicile. Le Maire propose que la Commune contribue en nature (mise à disposition de la Conseillère numérique valorisée à hauteur de 7 200 euros) et en espèces (dotation de 17 200 euros) sur la durée totale du projet (deux années).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

ACCEPTE d'affecter les contributions en nature et en espèces telles que définies ci-dessus au projet de prévention de perte de l'autonomie en association avec La Poste,

AUTORISE le Maire à soumettre le projet à l'AMI de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie,

AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

MAIRIE DE CHATEL CENSOIR 89660

Le Maire
Oliver MAGUET

Sous Préfecture AVALLON (Yonne)
Date de réception de l'AR: 16/12/2021
089-218900918-20211208-D_2021_109-DE